



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LA ROCHE-CANILLAC

L'an deux mil vingt trois, le vingt trois février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de LA ROCHE-CANILLAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Patrick LERESTEUX.

Étaient présents : M. Patrick LERESTEUX, M. Jean Luc BELLO, M. Vincent BEZPALKO, Mme Joëlle BRINDEL, Mme Elisabeth BRODIN, Mme Anne LEMOINE, M. Yann PETITJEAN JENKINSON.

Étaient absents excusés : M. Gilles BARISSAT, Mme Annie VOUILLOUX FRANKLIN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Annie VOUILLOUX FRANKLIN en faveur de M. Jean Luc BELLO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : M. Yann PETITJEAN JENKINSON.

Le PV de la séance du 18 janvier est adopté à l'unanimité sous réserve de faire apparaître la motion concernant l'éolien.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-006 : Demande de subvention : sécurisation départementale en traverse de bourg (place de la fontaine et avenue de Beaufort).

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de procéder à une sécurisation de la place de la fontaine avec la traverse du bourg par la D 131.

Il expose la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de la Corrèze dans le cadre du dispositif DETR 2023.

Prenant appui sur le travail conduit par le groupe Dejante VRD portant sur la désignation des travaux envisagés et la définition des tarifs, Monsieur le Maire propose au Conseil le plan de financement suivant :

	Montant TTC	Montant HT	Conseil départemental(25% du HT)	DETR (40% du HT)	Tulle Agglo (15% du HT)	Auto financement TTC
Travaux de sécurisation	90 714 €	75 595 €	18 898.75 €	30 238 €	11 339.25 €	30 238 €

Le Conseil après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement présenté ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions présentées et d'engager toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers.

8 VOTANTS

8 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-007 : Demande de subvention : aménagement de place hors PAB (place Lafont de St Mur).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes réflexions engagées sur la valorisation du site de la Roche-Basse et les phases d'aménagement prévues de la place Lafont de St Mür (hors PAB).

Il expose la possibilité de solliciter des subventions notamment auprès de la Préfecture de la Corrèze via le dispositif DETR 2023.

Prenant appui sur un premier travail conduit par le groupe Dejante VRD sur la désignation des travaux envisagés et la définition des tarifs, il propose le plan de financement suivant :

	Montant TTC	Montant HT	Conseil départemental (25% sur 110 000€ HT)	DETR 2023 (40% sur 150 000 € HT)	Tulle Agglo (30% sur 50 000 € HT)	Autofinancement TTC
Travaux d'aménagement de place hors PAB	228 321 €	190 260 €	27 500 €	60 000 €	15 000 €	125 821 €

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- approuve le plan de financement proposé ;
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions et d'engager toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers.

8 VOTANTS
8 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2023-008 : Demande de subvention : petit patrimoine rural non protégé (fontaines et lavoir).

Monsieur le Maire explique au Conseil le besoin de reporter de cette délibération en raison d'un nécessaire complément technique sur les conditions de captage et d'acheminement en eau jusqu'aux lavoirs et à la fontaine.

Se basant sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil accepte de reporter à une date ultérieure cette délibération.

8 VOTANTS
8 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du montant des indemnités 2022 du Maire et du 1er adjoint :
Maire : 9 674.17 € BRUT
1er adjoint : 3 755.83 € BRUT

Monsieur Petitjean Jenkinson intervient sur les travaux d'entretien des logements loués et la nécessité de procéder à une amélioration de l'isolation. Il invite le Conseil à consolider le rôle social du projet communal et les aides aux habitants. A l'occasion des débats qui ont suivi il est précisé que deux diagnostics complets ont été faits sur l'appartement du 3 Bis place de Collonges la Rouge. Proposition est faite de solliciter le CRER pour un diagnostic thermique de l'ensemble du bâtiment de la Mairie.

Un débat plus large est ensuite engagé sur l'importance du parc immobilier dont la commune est propriétaire, parc immobilier ancien et le plus souvent mal isolé.

Monsieur Bello intervient sur la question de la signalétique routière et du sens de circulation notamment rue du Foirail et à Lavergne. Il exprime le souhait d'organiser une réunion des conseillers sur les modalités de circulation dans la commune et la réorganisation de la signalétique routière.

Le rappel est fait sur la date du prochain Conseil : samedi 04 mars à 10h30 en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.